

#### Participation

- **Participants** : une quinzaine de personnes dont une majorité d'élus municipaux et communautaires
- **Témoignage** : Aldo PENASSO et Aurore LE BRETON (Eaux et Vilaine)
- **Techniciens** : Vincent VIGNERON (DGS ASB), Céline BARON (responsable aménagement du territoire, ASB), Benoît BOUCHER et Tiphaine PASTRELLO (La Boîte de l'Espace)

#### Déroulé de la réunion

- Mot d'accueil par Denis LE RALLE Vice-Président à l'aménagement du territoire d'Arc Sud Bretagne
- Qu'est-ce qu'un SCoT ? Par Benoît Boucher La Boîte de l'Espace
- Témoignage d'Aldo PENASSO Responsable du Pôle Eau Potable et Hydraulique et Aurore LE BRETON Chargée de mission Estuaire, Natura 2000 Estuaire et Baie de Vilaine
- Echanges continus avec les participants

#### Recueils des observations et questions

##### 1- Le SCoT est-il un préalable à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le PLU est un document d'urbanisme communal qui définit les règles en matière d'autorisation d'urbanisme. Il doit être compatible avec le SCoT. Le SCoT est lui-même compatible avec les orientations régionales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Pour se mettre en compatibilité avec le SCoT, le PLU dispose d'un délai d'1 an pour une simple modification ou de 3 ans pour une révision complète.

##### 2- Le SCoT réalise-t-il les inventaires de zones humides ?

Le SCoT identifie les grands secteurs écologiques « les trames vertes et bleues ». Ce sont les communes qui définissent les contours des zones humides à l'échelle de la parcelle. Elles mettent en place les mesures de protection au titre du PLU afin de préserver les zones humides, les bocages.

##### 3- Qu'est-ce que la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ?

La loi Climat et Résilience de 2021 a donné 2 trajectoires en matière d'urbanisation :

- Diminuer par 2 la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers réalisée entre 2011 et 2021 à l'échelle de la Région Bretagne.
- Atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. C'est-à-dire que l'artificialisation devra être compensée par de la renaturation. C'est un nouveau modèle d'aménagement qu'il faut anticiper dans le SCoT.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) outil de planification de la Région va imposer la répartition des objectifs maximum de consommations foncières entre les SCoT de la Bretagne.

- 4- Il est soulevé l'importance des questions relatives au changement climatique. L'éducation et la sensibilisation auprès des habitants et des plus jeunes est nécessaire. Il faut faire de la pédagogie car il est ressenti que les personnes ne s'en préoccupent pas suffisamment.

La Communauté de Communes ArcSud Bretagne a confié à l'Ecole de la Nature de Branféré un travail d'animation et de sensibilisation sur les questions d'environnement auprès des écoles du territoire (maternelles et primaires). Des actions d'animation auprès du grand public sont également menées.

#### 5- L'usine de captage d'eau potable est située sur la commune de Férel et son périmètre de protection s'étend au-delà. Quelle est sa production, elle répond à quels besoins ?

La station produit au maximum 90 000m<sup>3</sup>/jour. Elle répond aux besoins de 800 000 à 1 million d'équivalents – habitants (incluant les habitants permanents et temporaires, les industries, les maraîchers...) lors des pointes estivales

Cet été le pic de production a été atteint au mois d'août avec près de 82 000m<sup>3</sup> dans une période de sécheresse et de besoins supplémentaires au regard des activités économiques et touristiques.

#### 6- Pourquoi le point de captage est à cet endroit et pas plus en amont, cela permettrait d'éviter les problèmes de salinité de l'eau et préserverait une qualité sanitaire de l'eau potable ?

Ce site présente une fosse de captage très profonde qui permet de positionner la prise d'eau de façon à éviter de pomper la fraction d'eau la plus chargée en sel. Les volumes d'eau salées qui entrent en raison des passages des bateaux sont assez faibles (entre 30 à 40 000m<sup>3</sup>/jour). Un système de siphons permet de renvoyer la majeure partie de ces volumes vers l'estuaire mais est très consommateur de ressource (les volumes exportés en direction de la mer représentent environ 10 fois les volumes d'eau salée entrants).

#### 7- La Vilaine est un plan d'eau navigable mais cet été l'écluse a dû fermer quelles en sont les raisons ?

Le niveau d'eau était bas et le trafic fluvial très important dès le printemps, des problématiques de qualité d'eau potable liées au sel sont apparues très tôt dans la saison. Un travail de concertation avec les plaisanciers a été réalisé pour gérer ces fermetures de manière progressive.

Cette gestion a des conséquences sur l'activité de loisirs mais aussi sur les activités économiques liées à la plaisance notamment. Il faut concilier les usages, mais en dernier recours, c'est la sécurisation de l'alimentation en eau potable qui passe en priorité.

#### 8- Il faut concilier plusieurs usages sur le plan d'eau de la Vilaine. Quels sont-ils ?

La mission première du barrage était la prévention des inondations, en empêchant l'onde de marée de remonter la Vilaine. Cette mission reste primordiale, mais au fil du temps d'autres usages se sont développés. La Vilaine permet de produire de l'eau potable pour un très grand nombre d'usagers. C'est également un plan d'eau navigable qui fait transiter par l'écluse du barrage près de 17 000 bateaux/an. Il faut gérer la hauteur d'eau aussi pour les marais de Vilaine plus en amont pour préserver les habitats des poissons mais aussi pour que les agriculteurs puissent faucher et récolter les foins. Tous ces usages de sécurité civile, alimentaire, agricole, de préservation de la biodiversité, de loisirs... ne sont pas toujours compatibles et peuvent entraîner des tensions sur la ressource en eau.

#### 9- A quoi sert la passe à poissons sur le barrage d'Arzal ?

La Vilaine est un corridor écologique pour un certain nombre d'espèces dont des poissons qui peuvent se déplacer entre mer et rivière.

La passe à poissons a été construite dans les années 1990 car il a été constaté que les poissons migrateurs étaient bloqués au pied du barrage d'Arzal et ne pouvaient réaliser leur cycle de vie complet (les poissons migrateurs fréquentent à la fois les eaux douces et les eaux salées). La création de cet ouvrage permet aux poissons migrateurs (anguilles, aloses, lamproie marine, saumon, ...) de se déplacer dans leurs milieux et habitats naturels. Les passes permettent aussi le suivi des stocks de ces espèces.

#### 10- Quelles espèces s'appuient sur le corridor écologique de la Vilaine ?

Les poissons migrateurs tels que les anguilles, mulots, aloses ou lamproies utilisent les passes à poissons. L'axe fluvial de la Vilaine présente une biodiversité riche ; on y trouve aussi bien la loutre dans les marais de Vilaine, la rivière du St Eloi et à Damgan que des chauves-souris au niveau des piles de l'ancien pont. Cet axe est aussi utilisé comme corridor par de nombreux oiseaux qui transitent entre les différents marais, que ce soient les marais littoraux (Pont-Mahé, Pénerf, Brière) ou les marais intérieurs (Marais de Vilaine).

#### 11- Quels sont les enjeux de préservation des trames et bleues ?

Le travail sur la réduction des discontinuités des trames vertes et bleues permet aux espèces de se déplacer (par des passages au niveau des routes par exemple.) La préservation des milieux naturels est également un enjeu pour la préservation de la biodiversité. Par exemple, le territoire présente une surface significative de prés salés au niveau

des marais littoraux. Pour autant à l'échelle européenne, ces milieux naturels sont menacés, il y a un réel enjeu de préservation. Par le classement Natura 2000, cela donne une responsabilité aux territoires qui en sont bien dotés. Cela suppose de trouver un équilibre entre les différents usages de ces espaces.

#### 12- Qu'apporterait le classement RAMSAR ?

C'est une labellisation qui valorise un espace de qualité environnementale. Ce classement apporte une visibilité et une reconnaissance du territoire. Cela entraîne des effets positifs en matière d'économie touristique et de loisirs notamment mais cela doit être accompagné quant aux impacts environnementaux liés aux éventuelles surfréquentations des sites, à la capacité des milieux d'accueillir plus de visiteurs. On en revient aux équilibres entre les différents usages des milieux environnementaux du territoire d'Arc Sud Bretagne.